

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3880

15 décembre 2014

SOMMAIRE

Actual Cars	186207	Milliken Holding Luxembourg Sàrl	186217
Bureau d'Etudes et de Services Techniques		Mont Blanc Sports Group Holding S.à r.l.	
Ingénieurs-Conseils S.à r.l.	186207	186230
EDU Luxco S.à r.l.	186209	Nautilus Propco (Luxembourg) S.à r.l. ..	186220
EFA-Services S.à r.l.	186207	Nice Trademark S.A.	186196
Europe Capital Partners Five S.A.	186209	Nice Trademark S.A.	186196
Europe Capital Partners Five S.A.	186195	OCEA et Compagnie S.à r.l.	186218
Europe Capital Partners Five S.A.	186209	Optimum One S.à r.l.	186219
FCRE 1 S.à r.l.	186210	Ornellamare S.A.	186219
FE Capital S.à r.l.	186210	Oryx Finance S.A.	186220
Fir Tree Value (Lux)	186195	Outlet Mall Group Holding S.à r.l.	186196
Fir Tree Value Topco (Lux)	186195	Outre-Mer Invest S.A.	186220
International Chemical Investors XII S.A.		O.Z. S.A.	186219
.....	186210	Pâtisserie Gérard Cayotte S.à r.l.	186207
King Arthur Properties S.à r.l.	186215	Patron Mansfield S.à r.l.	186240
Lavfin S.A.	186196	Patron Ridlerstrasse Holding S.à r.l.	186240
Light Designers - Conseils en Eclairage SA.		Peak Partners Services S.A.	186240
.....	186215	RTGEU	186207
LIST S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial en abrégé, SPF	186214	R.W.T. S.A.	186239
Locafer S.A.	186215	Sagittarius Properties S.à r.l.	186239
Lotharingen Finanz AG	186216	UniEuroKapital Corporates	186194
LU PC VIII S.à r.l.	186196	UniEuroRenta Corporates 50 (2015)	186194
Luxengineering Bevilacqua & Associés S.A.		UniGarantTop: Europa IV	186194
.....	186239	UniOptiRenta 2015	186194
MAD INK	186218	UniOptiRenta 2015	186194
Megara S.à r.l. SPF	186238	UniOptiRenta 4J	186195
Meif 3 Luxembourg A Holdings, S.à r.l. ..	186216	UniOptiRenta 4J	186195
Meyer Bergman European Retail Partners		UniRak Emerging Markets	186194
II Holdings S.à r.l.	186217	UniReserve	186220
Mille Lacs LU S.à r.l.	186217	UniValueFonds: Global	186239

UniEuroKapital Corporates, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178063/10.

(140203333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

UniEuroRenta Corporates 50 (2015), Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178084/10.

(140203364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

UniGarantTop: Europa IV, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178924/10.

(140204432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

UniRak Emerging Markets, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178925/10.

(140204561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

UniOptiRenta 2015, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178927/10.

(140204563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

UniOptiRenta 2015, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178928/10.

(140204564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

UniOptiRenta 4J, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178929/10.

(140204565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

UniOptiRenta 4J, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178930/10.

(140204566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Europe Capital Partners Five S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190180/10.

(140211521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Fir Tree Value (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014190196/10.

(140211980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Fir Tree Value Topco (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014190197/10.

(140211979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Nice Trademark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 153.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NICE TRADEMARK S.A.

Référence de publication: 2014190483/10.

(140211593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Nice Trademark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 153.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NICE TRADEMARK S.A.

Référence de publication: 2014190484/10.

(140211594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

LU PC VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 422.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 156.751.

Extrait des décisions prises par les actionnaires en date du 26 novembre 2014

1) La société Panattoni Luxembourg Directorship Sàrl ayant son siège social au 203 Route d'Esch, L -1471 Luxembourg enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144 945 a démissionné de son mandat de gérant A avec effet au 26 Novembre 2014.

2) Catherine Delsemme, née à Verviers le 16 janvier 1979, demeurant professionnellement au 203 Route d'Esch, L 1471 Luxembourg été nommée comme gérant A avec effet au 26 Novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Catherine DELSEMME.

Référence de publication: 2014190391/15.

(140211780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Lavfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAVFIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014190382/11.

(140211591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.780.300,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 97.674.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., having its registered office at 4a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.114 (the "Appearing Company"),

here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 11th, 2014.

The said proxy, signed by the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of Outlet Mall Group Holding S.à r.l., having its registered office at 4a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.674 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated December 3rd, 2003, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 60 of January 16th, 2004. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, on May 2nd, 2013, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1838 of July 31st, 2013.

II. The sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to amend Article 3 of the Company's articles of association so that it reads as follows:

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of any mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Fund").

The Company may provide financial support to Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations".

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolved to replace all references in the Company's Articles of Association (currently in force) by the deletion of the words "Director" and or "Directors" and the respective replacement with the words "Manager" and or "Managers", as the case may be.

Pursuant to the above resolution, the Company's Articles of Association are revised and shall henceforth read as follows:

Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any point in time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

The Company will exist under the name of "Outlet Mall Group Holding SARL".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease

of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of any mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Fund").

The Company may provide financial support to Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at one million seven hundred and eighty thousand and three hundred euro (EUR 1.780.300.-) represented by seventeen thousand eight hundred and three (17.803) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholder(s) only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and reduction of issued capital. The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least three (3) managers who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a limited or unlimited period of time, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary (the "Secretary"), who need not be a Manager.

The Board of Managers will meet at least once per calendar year and at such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened by the Chairman if any two Managers so require.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Managers, the chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all Managers entitled to attend, notice of Board of Managers meetings shall be given at least twenty-four (24) hours in advance in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Managers and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board of Managers meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least two (2) Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Managers which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signatures of any one Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Liability of a Manager. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit

or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board of Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a Manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 17, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such Manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contract rights.

Art. 17. Statutory Auditor. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 18. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Board of Managers, the auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 22. Minutes of meetings of the shareholders. The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Managers.

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of April every year and ends on the last day of March of the following year.

Art. 24. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

Art. 25. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1.800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in the Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt mars.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro 96.114 (la «Comparante»),

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée par l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom de Outlet Mall Group Holding SARL, ayant son siège social au 4a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duchy of Luxembourg, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97.674 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant l'acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence au Luxembourg, le 3 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 60 du 16 janvier 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Martine Schaeffer, le 2 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1838 du 31 juillet 2013.

La Comparante via son représentant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions:

Première résolution

L'associé Unique décide de modifier l'Article 3 des Statuts de la Société afin qu'il lise comme suit:

“ **Art. 3. Object.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par n'importe quel fond commun de placement organisé en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier à Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds et aux sociétés dans lesquelles Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.»

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de supprimer toutes les références dans les statuts de la Société (actuellement applicable) aux mots “Administrateur” et/ou “Administrateurs” et de les remplacer par les mots “Gérant” et/ou “Gérants”, le cas échéant.

Suivant la résolution ci-dessus, les statuts de la société sont modifiés et auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant être composée à tout instant de plusieurs associés, sans toutefois dépasser trente (30) associés, notamment suite à un transfert de parts ou à la suite de l'émission de nouvelles parts. Tous les associés doivent être des personnes morales.

La Société adopte la dénomination «Outlet Mall Group Holding S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de gérance.

Au cas où le Conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par n'importe quel fond commun de placement organisé en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier à Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds et aux sociétés dans lesquelles Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

Art. 5. Capital social émis. Le capital social est fixé à un million sept cent quatre-vingt mille trois cents euros (EUR 1.780.300,-), représenté par dix-sept mille huit cent trois (17.803) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale, représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de gérance») composé de trois (3) membres au moins, associés ou non (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée déterminée ou indéterminée, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 10. Réunions du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Gérant.

Le Conseil de gérance se réunira sur convocation du Président au moins une fois par année calendaire ainsi que chaque fois que nécessaire. Une réunion du Conseil de gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de gérance, mais en son absence le Conseil de gérance désignera à la majorité des Gérants présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil de gérance, le président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil de gérance à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque Gérant. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

Toute réunion du Conseil de gérance se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de gérance déterminera de temps à autre. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Gérants sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'gérant, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de gérance et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un seul Gérant, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Responsabilité d'un Gérant. Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que

cette personne (1) a été ou est gérant, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu'gérant, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil de gérance l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'gérant, gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est gérant, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiale comme gérant, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 17, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 17 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un Gérant, gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels Gérants, gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 19. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du Conseil de gérance, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de gérance.

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de gérance en vertu de La loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Art. 22. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 23. Procès-verbaux des assemblées générales. Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour d'avril et finit le dernier jour de mars de l'année suivante.

Art. 25. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.

Art. 26. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Art. 27. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille huit cents Euros (EUR 1.800.-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mars 2014. LAC/2014/14480. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190496/568.

(140212333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

RTGEU, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 174.764.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014190622/14.

(140212344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Pâtisserie Gérard Cayotte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 172.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190502/10.

(140211393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

B.E.S.T. Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Bureau d'Etudes et de Services Techniques Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 39.399.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190928/10.

(140213141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Actual Cars, Société à responsabilité limitée,

(anc. EFA-Services S.à r.l.).

Siège social: L-8812 Bigonville, 9, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 110.129.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE TREIZE NOVEMBRE.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe RADULY, pilote d'avion, né le 26 juin 1966 à Charleroi (Belgique), demeurant au 32A, rue JF Grange, B-6762 Saint-Mard (Belgique),

ici représenté par Madame Laetitia PETIT, employée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 2 novembre 2014, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) que le capital social de la société à responsabilité limitée EFAServices S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg à la section B sous le numéro 110.129, ayant son siège social au 6, Val Saint André L-1128 Luxembourg (ci-après la "Société"), constituée sous la dénomination de «ea - SERVICES, S.à r.l.» suivant acte reçu

par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 1382 du 14 décembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 24 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 2751 du 12 novembre 2008, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-) chacune, et que toutes ces parts sont ici représentées, le capital étant réuni dans son intégralité;

Constatation d'une cession de parts sociales

2) Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 16 octobre 2014, que Monsieur François AUBERTIN, ingénieur civil, né à Messancy (Belgique), le 10 janvier 1985, demeurant à L-1128 Rollingergrund, 6, Val Saint-André, a cédé et transporté, cent vingt-cinq (125) parts sociales, représentative de l'intégralité du capital souscrit de la Société, qu'il détenait dans la Société à Monsieur Christophe RADULY, prénommé, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance.

Pour les raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, cette cession a été approuvée en date du 11 novembre 2014 par le gérant technique de la Société, qui la considère comme dûment signifiée à la Société, et qui a déclaré l'accepter au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En raison de la prédite cession, l'intégralité parts sociales de la Société est répartie désormais comme suit:

Monsieur Christophe RADULY	125 parts sociales
TOTAL:	125 parts sociales

Assemblée générale extraordinaire

Suite à la constatation de la cession de parts sociales actée ci-avant, l'associé unique prénommé, Monsieur Christophe RADULY, détenant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué, a demandé au notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet social l'achat et la vente de véhicules automobiles neufs et d'occasions, d'accessoires et de pièces détachés s'y rapportant, ainsi que la location de véhicules automobiles.

Elle a également pour objet l'instruction aérienne, notamment les cours de pilotage et les examens en vol.

Elle peut également effectuer des prestations dans le domaine informatique.

Elle a également pour objet la consultance et la réalisation du traitement des déchets et traitement des eaux, ainsi que l'étude et la réalisation d'installation d'appareils médicaux et pharmaceutiques.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Actual Cars» et décide par conséquent de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de «Actual Cars»

Quatrième résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 9, Rue des Romains, L-8812 Bigonville, Commune de Rambrouch, et décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Steinfort, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. PETIT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54049. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014191055/80.

(140213249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

EDU Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2014191053/10.

(140213325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Europe Capital Partners Five S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.655.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 26 novembre 2014

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société en date du 26 novembre 2014 qu'il a été décidé de:

1. réélire, pour une période venant à l'expiration en 2015 lors de l'adoption par l'actionnaire unique de la Société des résolutions relatives à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Monsieur Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg;
- Madame Maud MARTIN, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Renato MAZZOLINI, résidant professionnellement au 3, Avenue Kennedy, MC- 98000 Monte-Carlo.

2. réélire la société ERNST & YOUNG, société anonyme dont le siège social est sis au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période venant à expiration en 2015 lors de l'adoption par l'actionnaire unique de la Société des résolutions relatives à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014191071/23.

(140212859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Europe Capital Partners Five S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.655.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de Europe Capital Partners Five S.A. tenu à Luxembourg le 20 novembre 2014.

Le Conseil d'Administration a réélu au poste d'administrateur-délégué pour une période venant à expiration en 2015 à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2014:

- Mr. Vincent GOY, avec adresse au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Mr, Renato MAZZOLINI, avec adresse au 3, avenue J.F. Kennedy, MC-98000 Monaco,
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014191070/16.

(140212859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.**FCRE 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.469.*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 24 Novembre 2014*

Au 24 Novembre 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Approuver la nomination d'Herve Marsot, né le 02 Octobre 1974 à Mulhouse, France, ayant comme adresse professionnelle 5, C rue Eugène Ruppert, L-2453-Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 24 Novembre 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Pedro Fernandes das Neves (gérant)
- Julie K.Braun (gérant)
- Maqboolali Mohamed
- Herve Marsot (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Novembre 2014.

CL III REO (offshore) LLC

Référence de publication: 2014191096/21.

(140212443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.**FE Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.160.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

FE Capital S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014191097/15.

(140212446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.**International Chemical Investors XII S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 192.212.

STATUTEN

Im Jahr zweitausendvierzehn, am dreizehnten November.

Vor Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Europäische Aktiengesellschaft ("Societas Europaea") unter dem Namen von INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS S.E., mit Sitz in L-1313 Luxembourg 2a, rue des Capucins, eingetragen im R.C.S. Luxemburg unter der Nummer B 105.416,

hier rechtmäßig vertreten durch den Delegierten des Verwaltungsrats mit Einzelzeichnungsrecht, Herrn Robert LANGMANTEL, Geschäftsführer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Welcher Komparent den amtierenden Notar dazu angehalten hat die Gründungsurkunde einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden, welche der Komparent gründete, und von welcher er die Satzung wie folgt bestimmt:

Art. 1. Es ist durch den Komparenten, und unter all jenen welche in der Folge Eigentümer der hiernach ausgegebenen Aktien werden, eine luxemburgische anonyme Gesellschaft gegründet, unter dem Namen „INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS XII S.A.“.

Art. 2. Die Gesellschaft besteht auf unbestimmte Zeit. Sie kann aufgelöst werden durch eine Entscheidung der Generalversammlung der Aktionäre welche mit der Mehrheit abstimmt wie für Satzungsänderungen erforderlich.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch einfache Entscheidung der Verwaltungsrats an jeden anderen Ort innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden, sowie durch Entscheidung einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre wie in Angelegenheiten einer Satzungsänderung abstimmend, in jede andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Der Sitz kann ins Ausland verlegt werden, durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrats, wenn außergewöhnliche Umstände militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur der normalen Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz im Wege stehen, oder imminently sind, und dies bis zur Beendigung solcher Umstände.

Unbeschadet einer solchen Verlegung ins Ausland, welche immer nur temporärer Natur sein kann, bleibt die Nationalität der Gesellschaft immer luxemburgisch.

Unter jeglichen Umständen kann die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft ins Ausland, sowie die Annahme einer ausländischen Nationalität durch die Gesellschaft, immer nur durch den einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter sowie aller Anleihehänger erfolgen, welche zum diesem Zwecke in einer außerordentlichen Generalversammlung versammelt sein müssen.

Die Gesellschaft kann ihre Umwandlung von einer anonymen in eine europäische Gesellschaft (S.E.) luxemburgischen Rechts beschließen.

Die Gesellschaft mag per Beschluss des Verwaltungsrats sowohl im Großherzogtum Luxemburg, wie auch im Ausland, Tochtergesellschaften, Zweitsitze, Zweigstellen, Agenturen und Büros eröffnen.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt 31.000.-EUR (einunddreißigtausend Euro) unterteilt in 31.000 (einunddreißigtausend Aktien) mit einem Nennwert von jeweils 1.- EUR (einem Euro), alle voll und ganz gezeichnet.

Die Aktien können werden als Namensaktien oder Inhaberaktien ausgestellt, je nach Wahl der Aktionäre.

Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft können durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden, sofern die Generalversammlung, wie unter den Bedingungen für eine Satzungsänderung vorgeschrieben, abgehalten wird.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen der gesetzlichen Bedingungen und Anforderungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Die Gesellschaft kann mit einem einzigen Aktionär bestehen.

Art. 6. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für eine Dauer von nicht mehr als sechs Jahren gewählt. Sie sind wiederwählbar. Der Verwaltungsrat ernennt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden, der erste wird von der Generalversammlung bestimmt.

Wenn durch Abtritt, Sterbefall, oder aus einem anderen Grund, ein Posten eines Verwaltungsratsmitglieds frei wird, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder diesen provisorisch durch eine andere Person ersetzen. In diesem Fall muss die Generalversammlung, bei ihrer nächsten Sitzung, die endgültige Wahl vornehmen.

Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, und dieser Umstand rechtsverbindlich festgestellt ist, können die Funktionen des Verwaltungsrates durch eine einzige Person ausgeführt werden, welche Person nicht unbedingt der einzige Aktionär sein muss.

Wenn eine juristische Person zum Verwaltungsrat bestimmt wird ist dieselbe verpflichtet einen permanenten Vertreter zu bestimmen, welcher die Aufgabe hat diese Mission auszuführen und dies im Namen und für Rechnung derjenigen juristischen Person.

Dieser Vertreter unterliegt denselben Bedingungen und hat dieselbe rechtliche Verantwortung als würde er die Mission in seinem eigenen Namen und auf eigene Rechnung ausführen, unbeschadet der gesamtschuldnerischen Schadensersatzpflicht der juristischen Person welche er vertritt. Dieselbe kann ihren Vertreter nur dann abberufen wenn sie gleichzeitig dessen Nachfolger bestimmt.

Die Ernennung und die Beendigung der Funktionen des Vertreters unterliegen denselben Bestimmungen bezüglich der Veröffentlichung als würde er die Mission in seinem eigenen Namen und für seine eigene Rechnung ausführen.

Die Verwaltungsratsmitglieder, sowie jegliche Personen welche den Sitzungen dieses Organs beiwohnen, haben die Verpflichtung nichts nach außen bekannt zu geben, dies auch nicht nach Beendigung ihrer Tätigkeiten, was jegliche Informationen anbetrifft über welche sie bezüglich der Gesellschaft verfügen, und deren Veröffentlichung der Gesellschaft Schaden zufügen könnte, mit Ausnahme der Fälle wo eine Veröffentlichung verlangt oder erlaubt ist, sei es entweder durch gesetzliche oder reglementarische Bestimmungen, oder im Interesse der Allgemeinheit.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Vollmachten um die Geschäfte der Gesellschaft zu tätigen, sowie jegliche Transaktionen durchzuführen welchen den gesellschaftlichen Zwecken dienen oder denselben nützlich sein können, unter Ausnahme derjenigen welche laut Gesetz oder laut diesen Satzungen der Generalversammlung vorbehalten sind. Er kann zum Zwecke einer Arbitrage Kompromisse zeichnen, gütliche Einigungen per Transaktion eingehen, sowie auch jegliche Verzichte oder Aufhebungen von Sicherheiten, gegen Zahlung oder ohne Zahlung, verfügen.

Der Verwaltungsrat kann die Tagesgeschäfte der Gesellschaft ganz oder auch teilweise, sowie auch die Vertretung der Gesellschaft was diese Verwaltung anbetrifft, an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Vertreter, welche alle nicht Aktionär sein müssen, delegieren.

Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, durch die Einzelunterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied hat das Recht jede Informationen zu erhalten, welche an den Verwaltungsrat herangebracht werden.

Die Abgabe der Vertretung für tagesgeschäftliche Dinge an ein Mitglied des Verwaltungsrates oder die Vergabe von speziellen Vertretungsbefugnissen an ein solches Mitglied, verpflichtet den Verwaltungsrat jährlich darüber der ordentlichen Generalversammlung Rechenschaft, sowie über jegliche Entlohnungen, Bezüge, und Vorteile, wie auch immer geartet, die dadurch an den Vertreter oder diese Verwaltungsratsmitglieder geleistet wurden, zu geben.

Art. 8. Die gerichtlichen Anträge, sowohl wenn die Gesellschaft klagt oder beklagt wird, werden immer im Namen der Gesellschaft alleine, vertreten durch ihren Verwaltungsrat, ausgeführt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat versammelt sich so oft wie die Interessen der Gesellschaft dies verlangen. Die Versammlungen werden durch den Vorsitzenden oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder einberufen.

Der Verwaltungsrat kann gültig abstimmen, wenn eine Mehrheit dessen Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich bei Sitzungen vertreten lassen, dies durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied. Ein Verwaltungsratsmitglied kann immer nur einen seiner Kollegen gleichzeitig vertreten.

Die Entscheidungen des Verwaltungsrates werden durch einfache Mehrheit gefällt. Im Falle eines Patts hat der Vorsitzende nicht die entscheidende Stimme.

Im Falle von Dringlichkeit können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimmen schriftlich und durch jegliche Telekommunikationstechniken abgeben.

Der Verwaltungsrat kann mit Hilfe einer Videokonferenz abstimmen. Die Abstimmung wird vom Gesellschaftssitz aus geschaltet. Das Protokoll der Abstimmung anlässlich einer Videokonferenz, wird am Sitz der Gesellschaft durch den Sekretär des Verwaltungsrates erstellt.

Er wird den Verwaltungsratsmitgliedern innerhalb von fünfzehn Tagen ab dem Zeitpunkt der Sitzung zugestellt. Jedes Mitglied kann dem Sekretär schriftlich seine Zustimmung oder seine Einwände mitteilen.

Wenn im Laufe einer Videokonferenz eine substantielle Uneinigkeit zwischen den Teilnehmern entsteht, kann jedes Verwaltungsratsmitglied die Vertagung jenes Punktes der Tagesordnung, welcher Anlass zur Uneinigkeit gibt, auf eine kommende Sitzung des Verwaltungsrates vertagen lassen, welche dann innerhalb von 30 (dreißig) Tagen abgehalten werden muss, und anlässlich derselben die Mitglieder physisch zugegen oder vertreten sein müssen. Der erste Absatz dieses Artikels findet dann Anwendung.

Sofern keine abweichende und striktere Bestimmung des internen Reglements Anwendung findet, sind diejenigen Verwaltungsratsmitglieder welche an einer Videokonferenz teilnehmen als präsent zu werten, zum Zwecke der Ausrechnung des Quorums sowie der erforderlichen Mehrheit der Teilnahme, sofern die Identität des Teilnehmers an der Videokonferenz oder durch eine anderes Telekommunikationsmittel festgestellt werden kann. Diese technischen Mittel zur Identifikation müssen eine effektive und kontinuierliche Teilnahme an der Sitzung, deren Abstimmungen kontinuierlich übertragen werden, gewährleisten.

Jede Sitzung welche durch technische Übertragung auf Distanz abgehalten wird, gilt als auf dem Gesellschaftssitz abgehalten.

Die Gesellschaft kann sich ein internes Reglement geben, welches für alle Verwaltungsratsmitglieder bindend ist, und welches die zusätzlichen Anforderungen für das Abhalten von Sitzungen auf Distanz gilt.

Der Verwaltungsrat kann jegliche Beschlüsse durch Rundschreiben fassen. Die Vorschläge für die Beschlussfassungen werden den Mitgliedern des Verwaltungsrates in dem Falle schriftlich mitgeteilt, und diese geben ihre Entscheidung dann per Rückschreiben und schriftlich bekannt. Die Entscheidungen gelten als getroffen wenn eine Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme dafür abgibt.

Über die Beschlussfassungen des Verwaltungsrates werden Protokolle errichtet. Auszüge aus den Protokollen werden mit der Unterschrift von dem Vorsitzenden, oder in dessen Abwesenheit, mit den Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern gefasst.

Art. 10. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Wirtschaftsprüfern anvertraut: ihre Amtszeit beträgt ein Jahr, beginnt am Tag ihrer Wahl und endet mit der ersten darauffolgenden ordentlichen Generalversammlung. Sie können wiedergewählt werden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Jedes Jahr, am einunddreißigsten Dezember, werden die Bücher, Register und Konten der Gesellschaft abgeschlossen. Der Verwaltungsrat erstellt eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung, sowie die Anlagen zu den Jahreskonten.

Art. 12. Der Verwaltungsrat hat das Recht eine Generalversammlung einzuberufen sofern er dies als opportun ansieht. Er ist dazu verpflichtet eine solche innerhalb eines Monats einzuberufen, sofern Aktionäre welche mindestens zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellen ihn dazu schriftlich auffordern, und gleichzeitig die gewünschte Tagesordnung darlegen.

Die Einberufung jeglicher Generalversammlungen beinhaltet die Tagesordnung.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um jegliche Geschäfte zu tätigen oder zu ratifizieren sofern dieselben die Interessen der Gesellschaft berühren.

Ein oder mehrere Aktionäre, welche zusammen mindestens zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellen, können der Tagesordnung ein oder mehrere neuen Punkte hinzufügen lassen. Die dementsprechende Anträge müssen der Gesellschaft an deren Sitz per Einschreibebrief mitgeteilt werden, dies mindestens fünf Tage vor Abhalten der Versammlung.

Die Auszüge der Protokolle der Generalversammlungen werden durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates, sonst durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates als konform attestiert.

Art. 13. Jeder Aktionär hat das Recht entweder persönlich oder durch einen Vertreter, welcher letzterer nicht selbst Aktionär sein muss, an Abstimmungen teilzunehmen. Jede Aktie gibt das Recht zu einer Stimme.

Art. 14. Die alljährliche Generalversammlung wird an jedem zweiten Mittwoch des Monats Mai um 14.00 Uhr, entweder am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Ort in derselben Gemeinde abgehalten, wie im Einberufungsschreiben zu bestimmen. Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, dann wird die Versammlung am nächst darauf folgenden Werktag zur selben Uhrzeit abgehalten.

Die alljährliche Generalversammlung ist dazu berufen die Konten und die jährlichen Geschäftsberichte anzunehmen, sowie sich über die Entlastung der Gesellschaftsorgane auszudrücken.

Sie bestimmt über die Verwendung und die Ausschüttung des Nettogewinns. Vom Nettogewinn werden fünf Prozent (5%) dazu verwendet einen gesetzlichen Reservefonds zu speisen; diese Speisung des gesetzlichen Reservefonds ist nicht mehr obligatorisch wenn diese Reserve ein Zehntel des Gesellschaftskapital erreicht hat, muss allerdings wieder bis zur vollständigen Auffüllung aufgenommen werden wenn immer und aus welchem Grund auch immer, die gesetzliche Reserve beansprucht wurde.

Der Rest steht der Generalversammlung zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat ist dazu befugt im Laufe eines Geschäftsjahres Vorauszahlungen auf Dividende zu zahlen, dies unter den Bedingungen und Bestimmungen wie im Gesetz verankert.

Art. 15. Für jegliche nicht in den vorliegenden Satzungen geregelten Punkte, vereinbaren die Parteien, dass die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und deren Änderungen Anwendung finden.

Übergangsbestimmung

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag dieser Gründung und endet am 31. Dezember 2015.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung wird im Jahr 2016 abgehalten.
- 3) Der erste Delegierte des Verwaltungsrates wird durch die Generalversammlung ernannt.

Zeichnung

Das Gesellschaftskapital und dessen 31.000 (einunddreißigtausend) Aktien wurden alle durch den Komparenten INTERNATIONAL CHEMICIAL INVESTORS S.E., vorbenannt, gezeichnet.

Alle Aktien, welche auf diese Art gezeichnet wurden, sind zu 100% (hundert Prozent) in Bar eingezahlt, so dass die Summe von 31.000.- EUR (einunddreißigtausend Euro) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem Notar per Banknachweis bescheinigt wurde.

Erklärung

Der Notar erklärt die Erfüllung der Bedingungen wie in Artikel 26 des Gesetzes über Handelsgesellschaften ausgeführt, überprüft zu haben, und erklärt ausdrücklich, dass dieselben erfüllt sind.

Kostenveranschlagung

Der Summe der Kosten, Auslagen, Gehälter sowie Lasten, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft bei dieser Gründung entstehen, betragen ungefähr 1.300.- EUR (eintausend dreihundert Euro).

Aussergewöhnliche Generalversammlung

Und im selben Augenblick hat der Komparent, welcher die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals vertritt, sich in einer außerordentlichen Generalversammlung konstituiert, zu welcher er sich regelkonform einberufen erklärt, und er hat einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf 3 (drei), diejenige der Wirtschaftsprüfer wird festgelegt auf einen (1).

2. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des delegierten Verwaltungsratsmitglied enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2020, das des Wirtschaftsprüfers mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2016.

3. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Dr. Achim RIEMANN, Geschäftsführer, geboren in Hessisch-Lichtenau (Deutschland) am 15. September 1953, mit Berufsanschrift in 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxemburg;

- Herr Patrick SCHNITZER, Geschäftsführer geboren in Hamburg (Deutschland) am 3. März 1957, mit Berufsanschrift in 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxemburg; und

- Herr Robert LANGMANTEL, Geschäftsführer, geboren in München (Deutschland), am 15. Juni 1946, mit Berufsanschrift in 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxemburg.

4. Zum Vorsitzenden und delegierten Verwaltungsratsmitglied des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Robert LANGMANTEL, vorgeannt.

5. Zum Wirtschaftsprüfer wird ernannt: PricewaterhouseCoopers, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxemburg, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

6. Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes erforderlich.

7. Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

2a, rue des Capucins, L-1313 Luxemburg.

Worüber Urkunde, verhandelt und aufgenommen in Luxemburg, am Tag, Monat und Jahr, wie am Anfang dieser Urkunde geschrieben.

Und nach Vorlesung dieser Urkunde an den Komparenten hat derselbe diese mit Uns Notar zusammen unterschrieben.
Signé: R. Langmantel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53617. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014191183/225.

(140212613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

LIST S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial en abrégé, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.340.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L -1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014191265/15.

(140212608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Locafer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 9.595.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 novembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014191266/16.

(140212795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Light Designers - Conseils en Eclairage SA., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 5, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 53.237.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 décembre 1996

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs Edmond FELGEN, Raymond BLOCK, Mike GOBLET et André LAVANDIER.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 1998

Le mandat du commissaire aux comptes vient à échéance et l'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat de la SARL AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES, CONSEILS ECONOMIQUES en tant que commissaire aux comptes.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 novembre 2014

L'assemblée générale procède aux nominations suivantes:

1. Administrateurs:

- a. Marceline SCHMIT, 5, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg
- b. Jean GOEBEL, 5, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg
- c. Françoise GOEBEL, 1, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg

2. Commissaire:

- a. Frank GOEBEL, 17, rue de l'Eglise, L-8826 Perlé

Les mandats sociaux vont expirer à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Référence de publication: 2014191264/23.

(140212505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

King Arthur Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 181.801.

—
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de décisions de l'associée unique reçu par son ministère en date du 16 octobre 2014

(acte n°2486/2014) pour compte de la société à responsabilité limitée "King Arthur Properties S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 181.801, déposé à Luxembourg Actes Civils le 21 octobre 2014, relation LAC/2014/48983, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, par conséquent non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle dans la version française uniquement:

I. IL Y LIEU DE LIRE:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «King Arthur Properties S.à r.l.» (ci-après fa «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

AU LIEU DE:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «King Arthur Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistre à Luxembourg Actes Civils, le 20 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54640. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014191219/32.

(140212844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Lotharingen Finanz AG, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 17.631.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 novembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014191268/16.

(140212807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Meif 3 Luxembourg A Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 140.896.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 mars 2012 de sa société mère, Macquarie European Infrastructure Fund III ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014191293/14.

(140212689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 168.924.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession des parts sociales avec effet au 17 juillet 2014, que Meyer Bergman European Retail Partners II- T, LLC a cédé 2.719 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Meyer Bergman European Retail Partners II- TE, LLC.

de telle sorte que les parts sociales de la Société sont détenues à compter du 17 juillet 2014 comme suit:

- Meyer Bergman European Retail Partners II- T, LLC. - 1.387 parts sociales
- Meyer Bergman European Retail Partners II- TE, LLC - 11.113 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

*Pour la Société
Un Mandataire*

Référence de publication: 2014191294/19.

(140213170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Mille Lacs LU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.086.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société du 24 Novembre 2014

Au 24 Novembre 2014, les associés ont pris la résolution suivante:

- Approuver la nomination d'Herve Marsot, né le 02 Octobre 1974 à Mulhouse, France, ayant comme adresse professionnelle 5, C rue Eugène Ruppert, L-2453-Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 24 Novembre 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Pedro Fernandes das Neves (gérant)
- Julie K.Braun (gérant)
- Herve Marsot (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Novembre 2014.

*Castlelake II, L.P.
Castlelake II Opportunities, L.P.*

Référence de publication: 2014191297/21.

(140212483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Milliken Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.425.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 145.429.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 novembre 2014

En date du 20 novembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Sandrine Bruzzo, en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet au 28 novembre 2014, et

- de nommer Monsieur Andrej Grossmann, né le 19 décembre 1975 à Berlin en Allemagne, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, grand-duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 28 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Il y a aussi lieu de noter que Monsieur Philippe van den Avenne et Monsieur Pieter-Jan van der Meer, gérants de classe B, ont changé d'adresse professionnelle qui est désormais la suivante: 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, grand-duché de Luxembourg.

Depuis le 28 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur James R. Richeson

Monsieur Martin John Haworth

Madame Debra Clements

Gérants de classe B:

Monsieur Philippe van den Avenne

Monsieur Pieter-Jan van der Meer

Monsieur Andrej Grossmann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Milliken Holding Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014191298/30.

(140213096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

MAD INK, Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 150.301.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 12 novembre 2014 à 10.00 heures

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020 les mandats suivants:

Monsieur Mario TREIS, administrateur, né à Troisvierges (L) le 12.12.1964, demeurant à L-9740 Boevange, Maison 46

La société FIRELUX S.A., commissaire aux comptes, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 84 589, avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014191300/15.

(140213234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

OCEA et Compagnie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.329.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1^{er} décembre 2014.

Pour OCEA ET COMPAGNIE S.à r.l.

CONSTRUCTIONS CREA HAUS S.A.

224, route d'Arlon

L-8010 STRASSEN

Signature

Référence de publication: 2014191355/15.

(140213108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Optimum One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.652.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 1^{er} décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Emmanuel Mougeolle de son poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014191353/20.

(140212676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

O.Z. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.867.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 novembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014191352/16.

(140212837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Ornellamare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 139.558.

—
EXTRAIT

En date du 24 Novembre 2014, l'actionnaire unique de la Société Anonyme ORNELLAMARE S.A. représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Reconduction avec effet rétroactif au 16 mai 2014 du mandat d'administrateur de Monsieur Thomas Wikström, domicilié au 37, rue Michel Engels à L-1465 Luxembourg pour une durée indéterminée.

2. Reconduction avec effet rétroactif au 16 mai 2014 du mandat de commissaire aux comptes de la société BF Consulting Sàrl domicilié au 16, rue de Larochette à L-9391 Reisdorf pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 24 novembre 2014.

L'actionnaire Unique

Référence de publication: 2014191372/17.

(140213333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Oryx Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 168.748.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 2 octobre 2014.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A. à compter de ce jour.

Pour la société

ORYX FINANCE S.A.

Référence de publication: 2014191373/12.

(140212668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Outre-Mer Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 59.166.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 novembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014191374/16.

(140212819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

UniReserve, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, UniReserve: Euro-Corporates welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014179501/10.

(140205417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Nautilus Propco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 192.211.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Nautilus Holdco (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and having its registered office at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés)

here represented by Mr. Youssef Lqoule, private employee, with professional address at 40 Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on November 7th, 2014.

The power of attorney, after signature “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Nautilus Propco (Luxembourg) S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

5.2. All shares may be issued with a premium.

5.3. The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of shares may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

5.4. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to any other manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any A manager and any B manager of the Company, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.1 of these Articles.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.****11.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

17.5.

Transitional provision

The first financial period begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2015.

Subscription and payment

Nautilus Holdco (Luxembourg) S.à r.l., represented as stated above, subscribes to all the five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:
 - Mrs Mary Frances HARNETTY, born on November 29th, 1965 in Luton (United Kingdom), with professional address at 166, Sloane Street, GB-SW1X 9QF London;
 - Mr. Christopher WARREN, born on 18 July 1978 in London, UK, with professional address at 166, Sloane Street, GB-SW1X 9QF London; and
 - Mr. Russell PROFFITT-PERCHARD, born on January 16th, 1978 in Jersey (Great Britain), with professional address at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Costas CONSTANTINIDES, born on September 17th, 1979 in Nicosia (Cyprus), with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - Mr. Wayne FITZGERALD, born on May 11th, 1976 in Waterford (Ireland), with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is located at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept novembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Nautilus Holdco (Luxembourg) S.à r.l. une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Luxembourg, avec un capital social de 12.500.- EUR, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Monsieur Youssef Lqoule, employé privé de résidence professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 7 novembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Nautilus Propco (Luxembourg) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

5.2. Toutes les parts sociales peuvent être émises avec une prime.

5.3. Le Conseil de Gérance (ou le cas échéant le Gérant) peut créer des réserves de capitaux tels de temps en temps comme ils peuvent déterminer appropriées (en plus de ceux qui sont requis par la loi) et à créer un surplus payé à partir des fonds reçus par la Société à titre de primes d'émission. Le paiement de tout dividende ou autre distribution d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts peut être décidée par le Conseil de Gérance (ou le cas échéant le Gérant).

5.4. Le capital social peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois, par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil de gérance composé de un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à n'importe quel autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée qu'après approbation par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

La Société est engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou par la signature unique ou conjointe de toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été délégués conformément à l'article 8.1 des présents statuts.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence faite dans ces Statuts au Conseil de gérance ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2 La Société est engagée envers les tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée envers les tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote.

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 Décembre 2015.

Souscription et libération

Nautilus Holdco (Luxembourg) S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Mary Frances HARNETTY, née le 29 novembre 1965 à Luton (Royaume-Uni) et dont l'adresse professionnelle se situe au 166, Sloane Street, GB-SW1X 9QF Londres;

- Monsieur Christopher WARREN, né le 18 juillet 1978 à Londres, (Royaume-Uni) et dont l'adresse professionnelle se situe au 166, Sloane Street, GB-SW1X 9QF Londres; et

- Monsieur Russell PROFFITT-PERCHARD, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Grande-Bretagne) et dont l'adresse professionnelle se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Costas CONSTANTINIDES, né le 17 septembre 1979 à Nicosie (Chypre), dont l'adresse professionnelle se situe au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- Monsieur Wayne FITZGERALD, né le 11 mai 1976 à Waterford (Irlande), dont l'adresse professionnelle se situe au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Y. Lqoule et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54015. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191327/512.

(140212592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Mont Blanc Sports Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.530.397,90.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.776.

In the year two thousand and fourteen, on fourteenth of November,
before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Mont Blanc Sports Group Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (the RCS) under number B 178.776 and having a share capital of EUR 25,865,348.90 (twenty-five million eight hundred sixty five thousand three hundred forty-eight Euros and ninety Euro cents) (the Company). The Company was incorporated on 3 July 2013 pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on 7 September 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2191. The articles of association of the Company (the Articles) were modified for the last time pursuant to a deed dated 8 October 2013 and amended by Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, published on 12 November 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2826. The Articles have not been modified since then.

THERE APPEARED:

1. Altor Fund III GP Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 OQH, Channel Islands, as general partner or investment manager of Altor Fund III (No. 1) Limited Partnership, Altor Fund III (No. 2) Limited Partnership and Altor Fund III (No. 3) Limited, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 100563,

2. Weber Investissements, a French simplified stock company (Société par actions simplifiée), having its registered office at 21, rue Weber, F-75116 Paris, registered with the Paris Register of Trade and Companies under number 414 083 725,

3. Services Expansion International, a French simplified stock company (Société par actions simplifiée), having its registered office at 2 rue Alphonse Bouffard Roupé, bâtiment Immeuble Impérial, F- 38500 Voiron, registered with the Grenoble Register of Trade and Companies under number 484 024 021,

4. CMB Management SAS, a French simplified stock company (Société par actions simplifiée), having its registered office at 98, rue Louis Barran, F-38430 Saint Jean de Moirans, registered with the Paris Register of Trade and Companies under number 795 238 328,

5. Mavilia SAS, a French simplified stock company (Société par actions simplifiée), having its registered office at 28, rue des Colonnes du Trône, F-75012 Paris, registered with the Paris register of Trade and Companies under number 483 501 276,

(together, the Shareholders),

hereby represented by Bertrand Geradin, lawyer at King & Wood Mallesons, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties, represented as above stated, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders present and represented hold all (100%) of the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. To increase the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 665,049 (six hundred and sixty-five thousand forty-nine Euros) in order to bring it from its current amount of EUR 25,865,348.90 (twenty-five million eight hundred and sixty-five thousand three hundred and forty-eight Euros and ninety Euro cents) to EUR 26,530,397.90 (twenty-six million five hundred and thirty thousand three hundred and ninety-seven Euros and ninety Euro cents) through the issue of 6,650,490 (six million six hundred and fifty thousand four hundred and ninety) new ordinary shares divided into:

- (i) 665,049 new class A ordinary shares (the New Ordinary A Shares);
 - (ii) 665,049 new class B ordinary shares (the New Ordinary B Shares);
 - (iii) 665,049 new class C ordinary shares (the New Ordinary C Shares);
 - (iv) 665,049 new class D ordinary shares (the New Ordinary D Shares);
 - (v) 665,049 new class E ordinary shares (the New Ordinary E Shares);
 - (vi) 665,049 new class F ordinary shares (the New Ordinary F Shares);
 - (vii) 665,049 new class G ordinary shares (the New Ordinary G Shares);
 - (viii) 665,049 new class H ordinary shares (the New Ordinary H Shares);
 - (ix) 665,049 new class I ordinary shares (the New Ordinary I Shares);
 - (x) 665,049 new class J ordinary shares (the New Ordinary J Shares),
- each with a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents),
(together, the New Shares).

2. Intervention, subscription to and payment in full by Sandbridge Consumer Fund I, LP, of the New Shares each with a nominal value equal to EUR 0.10 (ten Euro cents), the New Shares, are issued for a price equal to their nominal value;

3. To amend article 6 of the Articles in order to reflect the capital increase;

4. To amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued share in the share register of the Company;

5. To approve within the meaning of article 189 of the law of 10 August 1915 concerning the commercial companies, as amended, the transfer by Sandbridge Consumer Fund I General Partner of a of 10 % of the shares it will then hold in the Company to Sandbridge Consumer (Parallel) Fund I, LP; and

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 665,049 (six hundred and sixty-five thousand forty-nine Euros) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 25,865,348.90 (twenty-five million eight hundred and sixty five thousand three hundred forty-eight Euros and ninety Euro cents), to an amount of EUR 26,530,397.90 (twenty-six million five hundred and thirty thousand three hundred and ninety-seven Euros and ninety Euro cents), by way of the issue of 6,650,490 (six million six hundred and fifty thousand four hundred and ninety) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents) each, divided into:

- (i) 665,049 new class A ordinary shares;
 - (ii) 665,049 new class B ordinary shares;
 - (iii) 665,049 new class C ordinary shares;
 - (iv) 665,049 new class D ordinary shares;
 - (v) 665,049 new class E ordinary shares;
 - (vi) 665,049 new class F ordinary shares;
 - (vii) 665,049 new class G ordinary shares;
 - (viii) 665,049 new class H ordinary shares;
 - (ix) 665,049 new class I ordinary shares;
 - (x) 665,049 new class J ordinary shares,
- each with a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents),

Second resolution

The Meeting resolves to record the subscription and payment of the newly issued share(s) of the Company to Sandbridge Consumer Fund I General Partner, a limited liability company, having its registered office at 725 Fifth Avenue 23rd Floor New York, New York 10022 USA (the Subscriber),

Intervention - Subscriptions - Payment

Thereupon intervened the Subscriber Sandbridge Consumer Fund I General Partner, a limited liability company, having its registered office at 725 Fifth Avenue 23rd Floor New York, New York 10022 USA, hereby represented by Ms. Sophie Delwaide, lawyer at Elvinger, Hoss & Prussen, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to:

(i) subscribe to 6,650,490 (six million six hundred and fifty thousand four hundred and ninety) New Shares having a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents); and

(ii) pay up in full its new shares by way of a contribution in cash in an amount of EUR 665,049 (six hundred and sixty-five thousand forty-nine Euros).

Evidence of the availability of the amount payable in cash for the newly issued share is submitted to the undersigned notary who acknowledges expressly the availability of the funds so paid.

The Meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the new shares according to the abovementioned subscription. The Meeting further notes that as from the present resolution, the subscriber is considered as a shareholder of the Company and is entitled to deliberate and vote, in accordance with the rights attached to its shares on the subsequent resolutions.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that article 6 shall read henceforth as follows:

“ **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at EUR 26,530,397.90 represented by:

- (a) 10,633,766 class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares);
- (b) 10,633,766 class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares);
- (c) 10,633,766 class C ordinary shares (the Class C Ordinary Shares);
- (d) 10,633,766 class D ordinary shares (the Class D Ordinary Shares);
- (e) 10,633,766 class E ordinary shares (the Class E Ordinary Shares);
- (f) 10,633,766 class F ordinary shares (the Class F Ordinary Shares);
- (g) 10,633,766 class G ordinary shares (the Class G Ordinary Shares);
- (h) 10,633,766 class H ordinary shares (the Class H Ordinary Shares);
- (i) 10,633,766 class I ordinary shares (the Class I Ordinary Shares);
- (j) 10,633,766 class J ordinary shares (the Class J Ordinary Shares);
- (k) 119,000,000 class A1 preferred shares (the Class A1 Preferred Shares);
- (l) 38,666,319 class A2 preferred shares (the Class A2 Preferred Shares); and
- (m) 1,300,000 class B preferred shares (the Class B Preferred Shares),

each having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in the Articles of Association, and each having a nominal par value of EUR 0.10 (ten Euro cents).

Each Share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A Ordinary Shares shall share rateably in the payment of dividends and in any Distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A Ordinary Shares. All Class A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be, at the discretion of the Board of Managers, either (i) held by the Company to be transferred at a later date subject to these Articles of Association and applicable law or (ii) cancelled with the effect that the issued number of Class A Ordinary Shares is reduced.

All Class B Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B Ordinary Shares shall share rateably in the payment of dividends and in any Distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B Ordinary Shares. All Class B Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be, at the discretion of the Board of Managers, either (i) held by the Company to be transferred at a later date subject to these Articles of Association and applicable law or (ii) cancelled with the effect that the issued number of Class B Ordinary Shares is reduced.

All Class C Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class C Ordinary Shares shall share rateably in the payment of dividends and in any Distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class C Ordinary Shares. All Class C Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be, at the discretion of the Board of Managers, either (i) held by the Company to be transferred at a later date

subject to these Articles of Association and applicable law or (ii) cancelled with the effect that the issued number of Class C Ordinary Shares is reduced.

All Class D Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class D Ordinary Shares shall share rateably in the payment of dividends and in any Distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class D Ordinary Shares. All Class D Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be, at the discretion of the Board of Managers, either (i) held by the Company to be transferred at a later date subject to these Articles of Association and applicable law or (ii) cancelled with the effect that the issued number of Class D Ordinary Shares is reduced.

All Class E Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class E Ordinary Shares shall share rateably in the payment of dividends and in any Distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class E Ordinary Shares. All Class E Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be, at the discretion of the Board of Managers, either (i) held by the Company to be transferred at a later date subject to these Articles of Association and applicable law or (ii) cancelled with the effect that the issued number of Class E Ordinary Shares is reduced.

All Class F Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class F Ordinary Shares shall share rateably in the payment of dividends and in any Distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class F Ordinary Shares. All Class F Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be, at the discretion of the Board of Managers, either (i) held by the Company to be transferred at a later date subject to these Articles of Association and applicable law or (ii) cancelled with the effect that the issued number of Class F Ordinary Shares is reduced.

All Class G Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class G Ordinary Shares shall share rateably in the payment of dividends and in any Distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class G Ordinary Shares. All Class G Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be, at the discretion of the Board of Managers, either (i) held by the Company to be transferred at a later date subject to these Articles of Association and applicable law or (ii) cancelled with the effect that the issued number of Class G Ordinary Shares is reduced.

All Class H Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class H Ordinary Shares shall share rateably in the payment of dividends and in any Distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class H Ordinary Shares. All Class H Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be, at the discretion of the Board of Managers, either (i) held by the Company to be transferred at a later date subject to these Articles of Association and applicable law or (ii) cancelled with the effect that the issued number of Class H Ordinary Shares is reduced.

All Class I Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class I Ordinary Shares shall share rateably in the payment of dividends and in any Distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class I Ordinary Shares. All Class I Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be, at the discretion of the Board of Managers, either (i) held by the Company to be transferred at a later date subject to these Articles of Association and applicable law or (ii) cancelled with the effect that the issued number of Class I Ordinary Shares is reduced.

All Class J Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class J Ordinary Shares shall share rateably in the payment of dividends and in any Distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class J Ordinary Shares. All Class J Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be, at the discretion of the Board of Managers, either (i) held by the Company to be transferred at a later date subject to these Articles of Association and applicable law or (ii) cancelled with the effect that the issued number of Class J Ordinary Shares is reduced.

All Class A Preferred Shares shall be identical in all respects. All Class A Preferred Shares shall share rateably in the payment of dividends and in any Distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A Preferred Shares. All Class A Preferred Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be, at the discretion of the Board of Managers, either (i) held by the Company to be transferred at a later date subject to these Articles of Association and applicable law or (ii) cancelled with the effect that the issued number of Class A Preferred Shares is reduced.

All Class B Preferred Shares shall be identical in all respects. All Class B Preferred Shares shall share rateably in the payment of dividends and in any Distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B Preferred Shares. All Class B Preferred Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be, at the discretion of the Board of Managers, either (i) held by the Company to be transferred at a later date subject to these Articles of Association and applicable law or (ii) cancelled with the effect that the issued number of Class B Preferred Shares is reduced”.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to

proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Fifth resolution

The Meeting resolves, in accordance with article 189 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, to approve (i) the transfer by Sandbridge Consumer Fund I General Partner of a maximum of 10 % of the shares it will hold in the Company following its subscription as described under the second resolution to Sandbridge Consumer (Parallel) Fund I, LP, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, and (ii) Sandbridge Consumer (Parallel) Fund I, LP as a new shareholder of the Company, as from the date of the transfer.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand five hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de novembre,
par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société Mont Blanc Sports Group Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 178.776 et ayant un capital social de 25.865.348,90 EUR (vingt-cinq millions huit cent soixante-cinq mille trois cent quarante-huit Euros et quatre-vingt-dix centimes) (la Société). La Société a été constituée le 3 juillet 2013 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2191, en date du 7 septembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois à la date du 8 octobre 2013, par acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, publiés le 12 novembre 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2826.

ONT COMPARU:

1. Altor Fund III GP Limited, société à responsabilité limitée, constituée et régie en vertu du droit de Jersey, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 OQH, Îles Anglo-Normandes (l'Associé), en qualité de commanditaire ou gestionnaire de Altor Fund III (No. 1) Limited Partnership, Altor Fund III (No. 2) Limited Partnership et Altor Fund III (No. 3) Limited, immatriculée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 100563;

2. Weber Investissements, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 21, rue Weber, F-75116 Paris, immatriculée au RCS sous le numéro 414 083 725;

3. Services Expansions International, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 2 rue Alphonse Bouffard Roupé, bâtiment Immeuble Impérial, F-38500 Voiron, immatriculée au RCS sous le numéro 484 024 021;

4. CMB Management SAS, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 98, rue Louis Barran, F-38430 Saint Jean de Moirans, immatriculée au RCS sous le numéro 795 238 328,

5. Mavilia SAS, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 28, rue des Colonnes du Trône, F-75012 Paris, immatriculée au RCS sous le numéro 483 501 276,

(ensemble, les Associés),

ici représentés par Bertrand Geradin, juriste chez King & Wood Mallesons, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que les Associés présents ou représentés détiennent toutes les parts sociales (100%) du capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 665.049 EUR (six cents soixante-cinq mille et quarante-neuf Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 25,865,348.90 (vingt-cinq million huit cent soixante-cinq mille trois cent quarante-huit Euros et quatre-vingt-dix centimes) à un montant de 26.530.397,90 EUR (vingt-six

million cinq cent trente mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Euros et quatre-vingt-dix centimes) par l'émission de 6.650.490 (six million six cent cinquante mil quatre cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts ordinaires divisées en:

- (i) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe A (les Nouvelles Parts Ordinaires A);
 - (ii) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe B (les Nouvelles Parts Ordinaires B);
 - (iii) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe C (les Nouvelles Parts Ordinaires C);
 - (iv) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe D (les Nouvelles Parts Ordinaires D);
 - (v) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe E (les Nouvelles Parts Ordinaires E);
 - (vi) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe F (les Nouvelles Parts Ordinaires F);
 - (vii) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe G (les Nouvelles Parts Ordinaires G);
 - (viii) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe H (les Nouvelles Parts Ordinaires H);
 - (ix) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe I (les Nouvelles Parts Ordinaires I);
 - (x) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe J (les Nouvelles Parts Ordinaires J),
- possédant chacune une valeur nominale de 0.10 EUR (dix centimes d'Euro),

(collectivement, les Nouvelles Parts).

2. Intervention, souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts par Sandbridge Consumer Fund I, LP, présentant chacune une valeur nominale égale à 0.10 EUR (dix centimes d'euro), les Nouvelles Parts;

3. Modification de l'article 6 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société;

4. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood Mallesons, de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre de parts sociales de la Société;

5. Acceptation au sens de l'article 189 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée, de la cession par Sandbridge Consumer Fund I General Partner de 10% des parts sociales qu'il détiendra ensuite dans la Société, à Sandbridge Consumer (Parallel) Fund I, LP; et

6. Divers.

III. Que l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 665.049 EUR (six cents soixante-cinq mille et quarante-neuf Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 25.865.348,90 EUR (vingt-cinq million huit cent soixante-cinq mille trois cent quarante-huit Euros et quatre-vingt-dix centimes), à un montant de 26.530.397,90 EUR (vingt-six million cinq cent trente mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Euros et quatre-vingt-dix centimes) par la création et l'émission de 6.650.490 (six million six cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0.10 EUR (dix centimes d'Euro) divisées en:

- (i) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe A;
 - (ii) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe B;
 - (iii) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe C;
 - (iv) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe D;
 - (v) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe E;
 - (vi) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe F;
 - (vii) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe G;
 - (viii) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe H;
 - (ix) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe I;
 - (x) 665.049 nouvelles parts ordinaires de classe J;
- possédant chacune une valeur nominale de 0.10 EUR (dix centimes d'Euro).

Deuxième résolution

Par conséquent, l'Assemblée décide d'enregistrer la souscription et la libération des parts sociales nouvellement souscrites de la Société Sandbridge Consumer Fund I General Partner, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 725 5^{ème} avenue 23^{ème} Étage New York, New York 10022 USA (le Souscripteur),

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite à la présente assemblée: la société Sandbridge Consumer Fund I General Partner, une société à responsabilité limitée de droit des États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 725, 5^{ème} avenue, 23^{ème} Étage, New York, New York 10022 USA, (le Souscripteur),

ici représenté par Madame Sophie Delwaide, juriste chez Elvinger, Hoss & Prussen, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une procuration donnée par acte sous seing privé, qui déclare:

(i) souscrire à 6.650.490 (six million six cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-dix) Parts Sociales ayant une valeur nominale de 0.10 EUR (dix centimes d'Euro); et

(ii) libérer entièrement ces nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire pour un montant total de 665.049 EUR (six cents soixante-cinq mille et quarante-neuf Euros).

La preuve de la disponibilité du montant devant être libéré en numéraire pour la part sociale nouvellement émise a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'Assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée. L'Assemblée reconnaît qu'à compter de la présente résolution, le Souscripteur est considéré comme un associé de la Société et est apte à délibérer et voter en conformité avec les droits attachés à ses parts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts, afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme 26.530.397,90 EUR (vingt-six million cinq cent trente mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Euros et quatre-vingt-dix centimes) représenté par:

- (a) 10.633.766 parts sociales ordinaires de catégorie A (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A);
- (b) 10.633.766 parts sociales ordinaires de catégorie B (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B);
- (c) 10.633.766 parts sociales ordinaires de catégorie C (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C);
- (d) 10.633.766 parts sociales ordinaires de catégorie D (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D);
- (e) 10.633.766 parts sociales ordinaires de catégorie E (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E);
- (f) 10.633.766 parts sociales ordinaires de catégorie F (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F);
- (g) 10.633.766 parts sociales ordinaires de catégorie G (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G);
- (h) 10.633.766 parts sociales ordinaires de catégorie H (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H);
- (i) 10.633.766 parts sociales ordinaires de catégorie I (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I);
- (j) 10.633.766 parts sociales ordinaires de catégorie J (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J);
- (k) 119.000.000 parts sociales préférentielles de catégorie A1 (les Parts Préférentielles A1);
- (l) 38.666.319 parts sociales préférentielles de catégorie A2 (les Parts Préférentielles A2); et
- (m) 1.300.000 parts sociales préférentielles de catégorie B (les Parts Préférentielles B),

ayant chacune les mêmes caractéristiques et droits exception faites des différences décrites dans les Statuts, et ayant chacune une valeur nominale de 0.10 EUR (dix centimes d'Euro).

Chaque Part Sociale, qu'elle soit une Part Sociale Ordinaire ou une Part Sociale Préférentielle, donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A sont identiques à tous égards. Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A ont une part proportionnelle dans le paiement de dividendes et pour toute Distribution d'actifs autres que sous forme de dividendes, qui sont alloués sur une base globale à ces Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A. Toutes les Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A rachetées ou autrement acquises par la Société seront, à la discrétion du Conseil de Gérance, soit (i) détenues par la Société pour être cédées à une date ultérieure conformément à ces Statuts et la loi applicable ou (ii) annulées et ce réduisant le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A émises.

Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B sont identiques à tous égards. Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B ont une part proportionnelle dans le paiement de dividendes et pour toute Distribution d'actifs autres que sous forme de dividendes, qui sont alloués sur une base globale à ces Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B. Toutes les Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B rachetées ou autrement acquises par la Société seront, à la discrétion du Conseil de Gérance, soit (i) détenues par la Société pour être cédées à une date ultérieure conformément à ces Statuts et la loi applicable ou (ii) annulées et ce réduisant le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B émises.

Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C sont identiques à tous égards. Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C ont une part proportionnelle dans le paiement de dividendes et pour toute Distribution d'actifs autres que sous forme de dividendes, qui sont alloués sur une base globale à ces Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C. Toutes les Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C rachetées ou autrement acquises par la Société seront, à la discrétion du Conseil de Gérance, soit (i) détenues par la Société pour être cédées à une date ultérieure conformément à ces Statuts et la loi applicable ou (ii) annulées et ce réduisant le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C émises.

cédées à une date ultérieure conformément à ces Statuts et la loi applicable ou (ii) annulées et ce réduisant le nombre de Parts Préférentielles A2 émises.

Toutes les Parts Préférentielles B sont identiques à tous égards. Toutes les Parts Préférentielles B ont une part proportionnelle dans le paiement de dividendes et pour toute Distribution d'actifs autres que sous forme de dividendes, qui sont alloués sur une base globale à ces Parts Préférentielles B. Toutes les Parts Préférentielles B rachetées ou autrement acquises par la Société seront, à la discrétion du Conseil de Gérance, soit (i) détenues par la Société pour être cédées à une date ultérieure conformément à ces Statuts et la loi applicable ou (ii) annulées et ce réduisant le nombre de Parts Préférentielles B émises.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de l'étude King & Wood Mallesons, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément à l'article 189 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, d'accepter la cession par Sandbridge Consumer Fund I General Partner de maximum 10 % des parts sociales qu'il détiendra dans la Société suite à sa souscription telle que détaillée sous la deuxième résolution, à Sandbridge Consumer (Parallel) Fund I, LP, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Delaware, et Sandbridge Consumer (Parallel) Fund I, LP en tant que nouvel associé de la Société en vigueur à la date du transfert.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Geradin, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 novembre 2014. Relation: RED/2014/2360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 novembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014190420/464.

(140211766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Megara S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: GBP 14.200,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.908.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014190415/14.

(140212100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Sagittarius Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.857.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 7 Novembre 2014

L'unique Associé de Sagittarius Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer Katarzyna Ciesielska, née le 20 Mai 1982 à Łódź, Pologne, avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 24 Novembre 2014

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Rachel Hafedh

Katarzyna Ciesielska

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Luxembourg, le 7 Novembre 2014.

Référence de publication: 2014190629/17.

(140211510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

R.W.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.999.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014190587/13.

(140212345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Luxengineering Bevilacqua & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 68, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 25.907.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014191281/14.

(140212603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

UniValueFonds: Global, Fonds Commun de Placement.

—
Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014179510/10.

(140205426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Patron Mansfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 185.091.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 1^{er} décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Emmanuel Mougeolle de son poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014191385/20.

(140212682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.**Peak Partners Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.132.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2014191389/12.

(140213306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.**Patron Ridlerstrasse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.144.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 1^{er} décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Emmanuel Mougeolle de son poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014191386/20.

(140213009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.